

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 JUILLET 2022
N°56/2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE QUATRE JUILLET

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 juin 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS: ABRAHAM-MOREL A., ARRAR P., BOFELLI Y., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DIETRICH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER J.M., MILET F., MOLLARD N., PAÏO J., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., VITINGER G.

PROCURATIONS: BARET E. à SANCHEZ D., CADORET S. à DOMINGUEZ F., MEDAVIT R. à CHABANY S., PROCACCI T. à VITINGER G.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Nadège MOLLARD est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS
EXTERIEURES**

Vu le code des collectivités territoriales ;

Vu les demandes de subvention de fonctionnement présentées par l'association nationale des anciens combattants et ami-e-s de la résistance (ANACR) et par la Société Protectrice des Animaux

Vu l'avis favorable du Bureau municipal ;

Vu la délibération du conseil municipal n°25/2022 en date du 04 avril 2022 portant adoption du budget primitif,

LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

DECIDE d'allouer à l'association nationale des anciens combattants et ami-e-s de la résistance (ANACR) une subvention de fonctionnement d'un montant de 75 €.

DECIDE d'allouer à la Société Protectrice des Animaux une subvention de fonctionnement d'un montant de 150 €

Les sommes correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget 2022.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 5 juillet 2022

Le Maire,
Francis DIETRICH

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture
et de sa publication ou notification.

